



# BULLETIN DE DON

## À L'ASSOCIATION FRANCE TUTELLE

**fr** FRANCE  
TUTELLE

ASSOCIATION NATIONALE  
D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

**PERSONNE PHYSIQUE**  Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Né (e) le \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

**JE FAIS DON À L'ASSOCIATION FRANCE TUTELLE**

**DE LA SOMME DE \_\_\_\_\_ €**

*Pour exemple, si je fais don de 500€ après réduction  
d'impôt ce don me coûte 170€*

Règlement à l'ordre de France Tutelle  
par chèque ci-joint n° \_\_\_\_\_

*Il vous sera adressé en retour un reçu fiscal.*

**PERSONNE MORALE**

Dénomination \_\_\_\_\_

Adresse du siège social \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Représentant légal \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

**JE FAIS DON À L'ASSOCIATION FRANCE TUTELLE**

**DE LA SOMME DE \_\_\_\_\_ €**

*Pour exemple, si je fais don de 10 000€ après réduction  
d'impôt ce don me coûte 4 000 €*

Règlement à l'ordre de France Tutelle  
par chèque ci-joint n° \_\_\_\_\_

*Il vous sera adressé en retour un reçu fiscal.*

Comment avez-vous connu l'Association France  
Tutelle ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**SIGNATURE DU DONATEUR**

## MODALITÉS DE DON

- Remplir complètement le bulletin de don au verso
- Établir le chèque à l'ordre de l'association France Tutelle
- Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :  
France TUTELLE  
1 rue Lamartine  
06000 Nice
- Un reçu fiscal vous sera adressé dans les plus brefs délais

## POUR PLUS D'INFORMATION

Contactez-nous

09 83 59 78 03

contact@francetutelle.org

## RÉDUCTION D'IMPÔT

Les dons effectués au profit de l'Association France Tutelle ouvrent droit :

- **Pour les particuliers**, à une réduction d'impôt sur le revenu, égale à 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque le montant des dons excède 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes.
- **Pour les entreprises**, à une déduction fiscale de 60% du don sur votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires. En cas de dépassement, l'entreprise peut reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants.

Le don à l'Association France Tutelle ne permet pas de bénéficier d'une réduction d'impôt de Solidarité sur la Fortune. Néanmoins, une donation temporaire d'usufruit d'un bien ou de fonds permet de réduire le montant de l'assiette soumise à l'impôt de Solidarité sur la Fortune.

L'association France Tutelle s'engage à la plus grande transparence sur l'emploi des dons et à instaurer des relations responsables et durables avec les donateurs. Nous vous tiendrons régulièrement informés des activités et de la vie de l'Association France Tutelle sur le site :

[www.francetutelle.org](http://www.francetutelle.org)